

## Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, approuve l'ensemble des conventions et les transactions avec les parties liées qui sont mentionnées dans la liste jointe en annexe conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2016 qui s'élève à 3 098 Mille dinars et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'année 2016	3 098	K TND
Résultat reporté 2015	3 401	K TND
<b>Total</b>	<b>6 499</b>	<b>K TND</b>
Réserves Légales	325	K TND
Reliquat	6 174	K TND
Affectation aux résultats reportés	6 174	K TND

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**



### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars Tunisien à émettre dans un délai maximal de 2 ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Septième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Jonathan ROBINSON** en tant que **Membre et Président du Conseil d'Administration** en remplacement de **Monsieur Graham SCOPES** démissionnaire.

Et ceci pour la période restante de son mandat qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 qui se tiendra en 2019.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Huitième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, l'Assemblée Générale décide de nommer **Monsieur Abderrazak ZOUARI** en tant qu'**Administrateur Indépendant**.

Et ceci pour un mandat de 3 ans conformément à la réglementation en vigueur et qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 qui se tiendra en 2019.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Neuvième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie le renouvellement du mandat du **Monsieur Ali KOOLI** en tant que **Directeur Général de Bank ABC Tunisie**.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Ali KOOLI en tant que membre du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ce, conformément aux dispositions de la loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**



## Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

## Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017, la somme maximale de 190 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

## Douzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**





---

## Résolutions de L'Assemblée Générale Extraordinaire

---

### Première Résolution

M. Jonathan ROBINSON propose d'ajouter à l'ordre du jour préalablement publié, le point suivant :  
-L'approbation de toutes les améliorations et les reformulations apportées aux statuts au niveau notamment des articles 19, 24 et 44.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve l'ordre du jour tel que modifié, les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de la modification de l'article 46 des statuts de Bank ABC Tunisie comme suit:

#### ARTICLE 49 : PAIEMENT DES DIVIDENDES

1. Le paiement des dividendes se fait aux dates fixées par le Conseil d'Administration. Tout dividende non réclamé dans les cinq années de son exigibilité sera prescrit conformément à la loi ;
2. Les dividendes sont valablement payés par tout moyen de paiement accepté par la Société et en conformité avec la législation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le nouvel article 25 des statuts relatif aux Comités du Conseil d'Administration.

Cette modification s'impose suite à la promulgation de la nouvelle loi bancaire 2016-48.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**



AK

R

### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le nouvel article 31 des statuts relatif aux conventions réglementées.

Cette modification consolidera l'engagement de la banque au respect des principes de la bonne gouvernance, impératif majeure de la nouvelle loi bancaire et de notre nouveau code de gouvernance.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve toutes les améliorations et les reformulations apportées aux statuts au niveau notamment des articles 19, 24 et 44.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

### Septième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou toute personne mandatée par lui, pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi du présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**



**Bilan après affectation**  
**Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015**

	31-déc-2016	31-déc-2015
<b>Actifs</b>		
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	13 718	64 510
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 472	216 514
AC3- Créances sur la clientèle	159 820	138 871
AC4- Portefeuille-titre commercial	61 784	20 828
AC5- Portefeuille d'investissement	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4 326	3 169
AC7- Autres actifs	10 837	10 820
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>509 009</b>	<b>454 764</b>
<b>Passifs</b>		
PA1 – Banque Centrale, CCP	45 027	20 007
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	43 645	58 450
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	326 869	294 130
PA5 - Autres passifs	18 377	10 184
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>433 918</b>	<b>382 771</b>
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 - Capital	68 000	68 000
CP2 - Réserves	917	592
CP3 - Résultats reportés	6 174	3 401
CP4 - Résultat de l'exercice	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>75 091</b>	<b>71 993</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>509 009</b>	<b>454 764</b>

## Evolution des capitaux propres

### Exercices 2016

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2014</b>	<b>68 000</b>	<b>277</b>	-	<b>2 724</b>	<b>71 001</b>
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	-
Résultat au 31-12-2015				992	<b>992</b>
<b>Solde au 31-12-2015</b>	<b>68 000</b>	<b>413</b>	<b>2 588</b>	<b>992</b>	<b>71 993</b>
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	<b>3 098</b>
<b>Solde au 31-12-2016 avant affectation</b>	<b>68 000</b>	<b>592</b>	<b>3 401</b>	<b>3 098</b>	<b>75 091</b>
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
<b>Solde au 31-12-2016 Après affectation</b>	<b>68 000</b>	<b>917</b>	<b>6 174</b>	-	<b>75 091</b>